



# ACCOMPAGNEMENT FAMILLE-ENFANT

**Informations à l'attention des familles**

## **Contact**

**Coordinatrice du projet**  
Sandrine Rudaz  
027 452 02 34  
[sandrine.rudaz@sierre.ch](mailto:sandrine.rudaz@sierre.ch)

## PROJET

Le projet « Accompagnement Famille-Enfant » qui existe à Sierre depuis 2010, est mené en collaboration avec la HES-SO Valais, la Direction des écoles et la déléguée à l'intégration. Il est proposé aux élèves de l'école primaire qui se trouvent en difficulté scolaire, ainsi qu'à leur famille. Il a pour but de favoriser la connaissance du milieu scolaire (cursus scolaire, exigences et attentes, notes, agenda, etc.), ainsi qu'une implication accrue des élèves et de leurs parents.

Le projet met gratuitement à la disposition du parent et de l'enfant, un accompagnateur ou une accompagnatrice soucieuse de répondre aux besoins suivants :

- mise en place d'un cadre de travail ;
- soutien dans les devoirs et leçons ;
- informations sur le fonctionnement du système scolaire ;
- communication avec les enseignant-e-s ;
- responsabilisation de l'enfant dans son rôle d'élève ;
- création d'un moment privilégié entre le parent et l'enfant.

L'accompagnateur ou l'accompagnatrice est un-e étudiant-e de la HES-SO Valais en éducation sociale. Il ou elle ne se substitue pas aux parents. Son rôle est de fournir une aide ponctuelle.

Par l'écoute, la parole, l'ouverture à l'autre, l'étudiant-e apporte de la disponibilité et de la compréhension au parent et à l'enfant. Il ou elle apporte des informations, rassure et garantit un climat de confiance et de convivialité.

L'étudiant-e établit un lien entre l'école et la famille. Il ou elle prend contact avec le titulaire pour partager les informations nécessaires et définir les objectifs prioritaires de l'intervention. Durant le temps de la prise en charge, l'étudiant-e et l'enseignant-e s'informent mutuellement de l'évolution de la situation et réfléchissent aux ajustements nécessaires.

L'étudiant-e s'engage à respecter le secret de fonction pour l'ensemble des informations dont il ou elle dispose dans le cadre de son activité.

## ORGANISATION

- L'enseignant-e propose à l'élève et sa famille cet accompagnement.
- La coordinatrice prend contact avec les parents pour expliquer le projet et obtenir leur accord. Elle établit le lien entre l'étudiant-e de la HES-SO, l'enseignant-e et la famille.
- **Durée du projet :** la durée du projet est de un an. Les rencontres débutent en mars de chaque année, et se déroulent généralement jusqu'en février de l'année suivante.
- **Lieu du projet :** l'accompagnement a lieu dans un cadre propice à la famille (à l'école en fin de journée ou à la maison).
- **Fréquence des rencontres :** 1 fois par semaine, 60 à 90 minutes (sauf durant les vacances scolaires). Le jour et l'heure sont choisis d'un commun accord par la famille et l'étudiant-e.
- **Participants :** le parent, l'enfant et l'étudiant-e.
- Au terme de l'année, un bilan est effectué et l'accompagnement se poursuit ou non selon les besoins exprimés par la famille, l'enseignant-e et l'étudiant-e.

## ENGAGEMENT DU PARENT

**Si la famille accepte le projet,** le parent (père et/ou mère) et l'enfant s'engagent à participer activement et régulièrement à ces rencontres hebdomadaires. Il est donc important que le parent convienne avec l'étudiant d'un horaire où il est disponible.

Si une rencontre doit être annulée, c'est le parent qui prendra contact avec l'étudiant-e pour l'informer que l'accompagnement ne pourra pas avoir lieu le jour prévu.

Pour toutes questions ou remarques concernant l'accompagnement, vous pouvez contacter Sandrine Rudaz, coordinatrice du projet.